DOCUMENT RESUME

ED 026 586 AC 003 278

Les Centres Residentiels (Residential Centers).
Institut Canadien d'Education des Adultes, Montreal (Quebec).
Pub Date Sep 68
Note-73p.; Text in French.
EDRS Price MF-$0.50 HC-$3.75
Descriptors-Administrative Organization, Educational Coordination, *Educational Facilities, *Financial Support, General Education, Needs, *Organizations (Groups), Program Administration, Program Length, *Residential Centers, *Residential Programs, Surveys
Identifiers-*Canada, Quebec

Results of a survey of residential adult education in the Province of Quebec are presented in this report. The existence of widespread financial difficulties is documented, together with a frequent lack of adequate community services and suitable facilities. Chapter I reviews the need of nonprofit groups for residential facilities and indicates the extent of available human and material resources. The next chapter is concerned with general features of residential centers (educational services, administration, accessibility, nonprofit policy, homelike environment), the role of residential centers, and the need for new centers. Finally, in Chapter III, recommendations are laid down for the creation of a new residential center, the maintenance and subsidizing of an existing center (the Institut Cooperatif Desjardins), and provisions (under a special independent committee) for coordinating the work of residential adult education centers in Quebec and promoting their development. Included are ten tables (enrollment data, facilities, programs, sponsorship), questionnaires, religious and secular organizations surveyed, excerpts from the by-laws of L'Institut Canadien d'Education des Adultes and its council and committee rosters. (ly)

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
OFFICE OF EDUCATION

THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL OFFICE OF EDUCATION POSITION OR POLICY.

les centres résidentiels

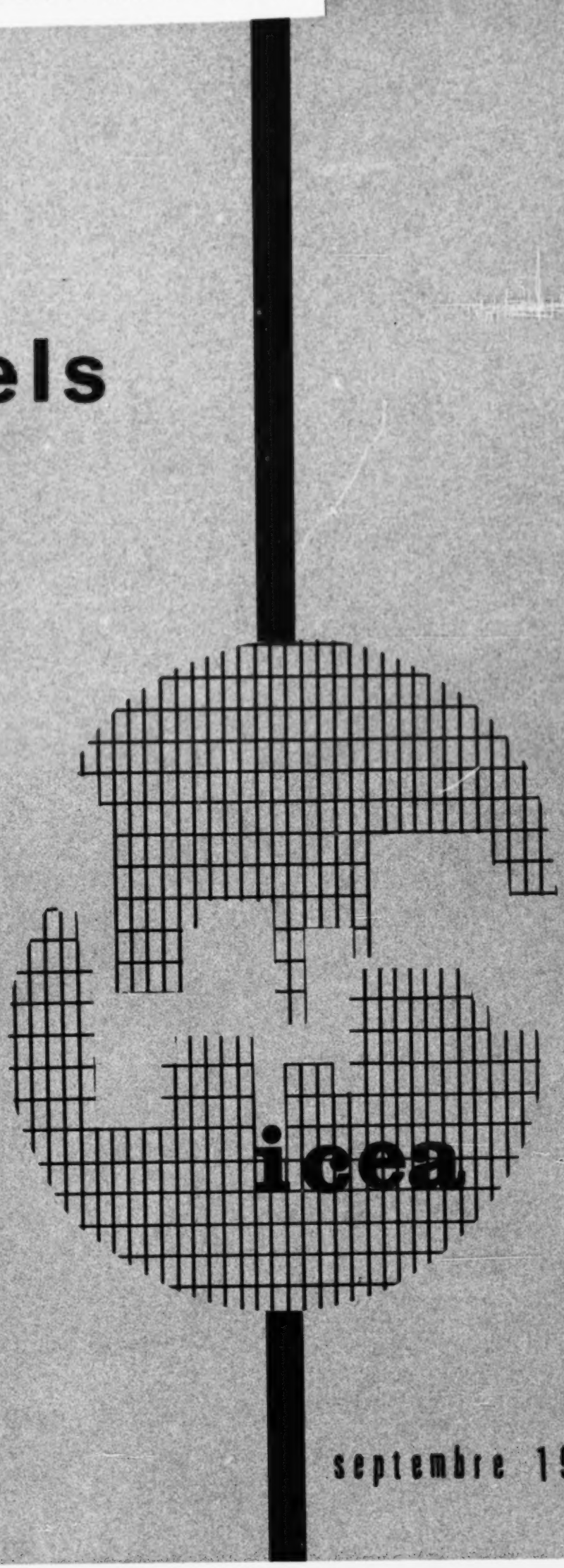

septembre 1968

M E M O I R E

L E S C E N T R E S R E S I D E N T I E L S

INSTITUT CANADIEN D'EDUCATION DES ADULTES

506 est, rue Sainte-Catherine, suite 800,

Montréal (24) - Québec.

SEPTEMBRE 1968

A V A N T - P R O P O S

L'Institut Canadien d'Education des Adultes (ICEA), organisme de coordination, de promotion, d'étude et de recherche, est heureux de soumettre aujourd'hui ses vues sur le problème des Centres résidentiels pour adultes en réponse à une requête que lui adressait, l'automne dernier, le directeur général de l'Education permanente du ministère de l'Education (Québec).

Fruit d'une réflexion appliquée reposant en partie sur un sondage quantitatif en matière de besoins à combler et de facilités offertes, le contenu du présent MEMOIRE a d'abord été élaboré par un comité ad hoc mandaté, à cette fin, par le Comité exécutif de l'I.C.E.A., puis attentivement scruté par ce dernier pour être finalement étudié et ratifié par les membres du Conseil d'administration.

Tout en étant bien conscient des limites de cette étude, ce n'est donc pas à la légère que l'ICEA propose un ensemble de recommandations propres à répondre aux attentes d'une clientèle variée et nombreuse et à garantir en même temps un minimum de qualité et d'efficacité, ne serait-ce que par le recours à une série de normes comme l'évaluation et la coordination. Il va sans dire que ces recommandations tiennent aussi compte des facteurs sociologiques, géographiques et économiques qui prévalent ainsi que des ressources humaines disponibles.

L'ICEA remercie tous ceux qui d'une façon ou d'une autre ont été associés à l'élaboration de ce Mémoire et souhaite que le gouvernement, en particulier la Direction générale de l'Education permanente, l'accueille avec toute l'attention et la sympathie désirables.

Pour assurer la mise en application des recommandations qui suivent, l'ICEA demeure à la disposition et du gouvernement et des groupements intéressés.

Madeleine Joubert,
Directeur général
de l'ICEA.

TABLE DES MATIERES

ET RESUME DU MEMOIRE

A la requête de la Direction générale de l'Education permanente du ministère de l'Education du Québec, l'I.C.E.A. a consigné dans le présent rapport le résultat de plusieurs mois d'étude sur la question des Centres résidentiels pour adultes.

PRELIMINAIRES

Depuis plusieurs années déjà, on parle au Québec de créer des équipements spécialisés destinés à la formation des adultes. Les préliminaires retracent l'évolution de cette question et y situent le rôle actif de l'I.C.E.A.

CHAPITRE PREMIER: SITUATION ACTUELLE

1 - Besoins des groupements bénévoles en équipements résidentiels

Objectifs des stages
Stages et participants
Localisation et degré d'utilisation des équipements
Conseillers pédagogiques
Coûts et sources de financement
Perspectives d'avenir

2 - Ressources disponibles

Ressources matérielles
Ressources humaines
Utilisation de ces ressources
Clientèle
Administration et financement
Conclusion

Le premier chapitre de notre mémoire fait état de deux sondages effectués par l'I.C.E.A. pour vérifier, d'une part, les besoins des organismes bénévoles et, d'autre part, les services offerts par différents établissements se vouant plus ou moins explicitement à cette tâche. Ces sondages, bien que non exhaustifs, démontrent clairement l'ampleur de la demande face à la pénurie d'équipements adéquats.

En effet, le premier sondage révèle que 25 groupements bénévoles ont tenu 249 stages en résidence en 1967 et ont ainsi atteint près de 12,000 personnes (cf. page 9). De plus 85% des 40 organismes répondants désirent augmenter le nombre de tels stages (cf. page 15). On imagine cependant les obstacles, financiers et pédagogiques, qu'ils auront à surmonter quand on constate qu'un grand nombre d'entre eux ont dû utiliser des hôtels, faute d'équipements mieux adaptés (cf. pages 11 et 13).

Le deuxième sondage, réalisé auprès des établissements qui répondent à cette demande, mis à part les hôtels, manifeste la carence de nos équipements. Il n'y a en fait qu'un seul véritable centre résidentiel aménagé en conséquence et offrant des services pédagogiques (cf. pages 18 et 19). Tous les autres établissements poursuivent un autre but, même s'ils accommodent occasionnellement les organismes en ce sens.

D'ailleurs l'occupation des 5 maisons qui ont répondu à notre questionnaire est pratiquement saturée. Pour le seul objectif qui nous intéresse, elles recevaient en 1967, 15,000 participants répartis en 366 stages d'une journée et demie à cinq jours (cf. page 20). Leur clientèle se recrutait dans tous les secteurs de la population (cf. page 22 à 25).

Malgré ce degré élevé de fréquentation, ces établissements ne parviennent pas à boucler convenablement leur budget, surtout lorsqu'on offre des services pédagogiques (cf. pages 25 et 26).

CHAPITRE DEUXIEME: NECESSITE DE CENTRES RESIDENTIELS

1 - Caractéristiques d'un centre résidentiel

Aménagement physique
Services pédagogiques
Accessibilité
Sans but lucratif
Ambiance

2 - Rôle d'un centre résidentiel

3 - Nécessité de nouveaux centres résidentiels

Le deuxième chapitre dégage les caractéristiques d'un centre résidentiel au service de toute la collectivité. Orienté vers la formation des stagiaires autant par l'échange interpersonnel et la vie en commun que par la transmission de connaissances, ce centre devrait être aménagé en fonction de ces objectifs, offrir des services pédagogiques, être accessible à tous sans poursuivre de but lucratif et posséder une ambiance stimulante pour des adultes (cf. page 29 à 32).

Il est évident que toute activité en résidence n'exige pas l'utilisation d'un tel centre. Cependant, en fonction du type de formation offert et de certaines tâches urgentes requises par la collectivité, comme la recherche, un unique centre résidentiel au Québec ne suffit pas.

Nos sondages, quoique limités, nous indiquent un total de 86,862 jours-participants en 1967. Or, l'occupation d'un centre résidentiel comme L'ICD se situe entre 22,000 et 25,000 (cf. page 35). C'est dire qu'il y aurait du travail pour un nouveau centre résidentiel sans restreindre la clientèle des équipements existants (cf. page 36).

CHAPITRE TROISIEME: RECOMMANDATIONS

1 - Etablissement d'un centre résidentiel dans la région de Montréal

2 - L'Institut Coopératif Desjardins

3 - Coordination

Considérant l'importance de ce mode de formation, les besoins exprimés par les organismes bénévoles et la carence des équipements appropriés, l'ICEA recommande:

1) Qu'un centre résidentiel, au service de toute la collectivité et voué à la formation des stagiaires selon le mode qui lui est propre, soit érigé dans la région métropolitaine de Montréal.

2) Qu'une corporation, instituée en vertu de la 3° partie de la Loi des Compagnies, soit créée pour établir et exploiter un centre résidentiel pour adultes.

3) Que cette corporation, sur le modèle de la structure de l'ICEA, soit composée de deux catégories de membres:

a) Membres affiliés:

- provenant des secteurs suivants: syndicats, associations patronales, organismes coopératifs, mouvements socio-économiques, mouvements culturels, institutions d'enseignement, organismes de coordination d'éducation des adultes;

- plus un nombre limité d'individus compétents en ce domaine.

b) Membres associés:

- provenant de services ou organismes gouvernementaux concernés par ce type de formation;

- provenant de l'entreprise privée.

4) Que le Conseil d'administration, renouvelable tous les deux ans, représente effectivement tous les secteurs nommés dans la catégorie des membres affiliés (recommandation 3) a).

5) Que le Conseil d'administration ait pour responsabilités:

a) d'engager le personnel de direction et de déterminer les salaires pour chaque poste;

b) de créer une commission pédagogique responsable des programmes en conformité avec les objectifs établis;

c) de créer au besoin des comités consultatifs ou des groupes de travail;

d) de veiller à l'équilibre de la clientèle des divers secteurs;

e) de déterminer les frais de séjour et s'il y a lieu les taux de cotisation;

f) de gérer les fonds investis;

g) d'exercer en général les pouvoirs inhérents à un Conseil d'administration en vue d'assurer l'efficacité et la bonne marche des opérations;

h) de soumettre annuellement un rapport d'activités et un rapport financier.

6) Que le Conseil d'administration élise parmi ses membres un Comité exécutif composé de cinq personnes en plus du directeur général.

7) Que le ministère de l'Education assume entièrement les coûts de construction d'un centre résidentiel et les frais d'équipement ainsi qu'une partie importante des frais d'opération.

8) Que les organismes utilisateurs et les stagiaires couvrent le reste des dépenses sous forme de cotisation annuelle et de frais de séjour.

9) Que le ministère de l'Education subventionne L'Institut Coopératif Desjardins selon des conditions acceptables de part et d'autre.

10) Qu'un comité de coordination, regroupant des représentants des centres résidentiels existants et de l'Etat et un certain nombre de personnes compétentes en ce domaine, soit constitué.

11) Que le rôle de ce comité, financé à même les budgets des centres, soit de:

a) coordonner les politiques et activités des centres résidentiels existants;

b) évaluer les activités;

c) étudier la possibilité de spécialiser l'un ou l'autre centre dans un mode particulier de formation;

d) à la lumière de l'expérience en cours, vérifier la nécessité de fonder d'autres centres ou équipements résidentiels.

ANNEXE - I: Liste des organismes bénévoles auprès desquels a été effectué le premier sondage et copie du questionnaire.

ANNEXE - II: Liste des établissements auprès desquels a été effectué le second sondage et copie du questionnaire.

ANNEXE - III: Extrait des statuts de l'ICEA, chap. III, art. 4.

ANNEXE - IV: Membres du comité d'étude de l'ICEA sur les Centres résidentiels
Membres du Conseil d'administration de l'ICEA.

ooo -0- ooo

Mémoire

PRELIMINAIRES

En plusieurs pays, l'organisation de Centres résidentiels pour adultes a connu un grand succès. Les objectifs poursuivis, sans être identiques, se rejoignent dans l'intention de créer une communauté qui favorise l'échange interpersonnel et permette ainsi à chacun de s'épanouir dans un climat de détente et de liberté.

Depuis quelques années, au Québec, on s'est intéressé à tenir des réunions, des stages de formation et des séminaires d'étude dans une telle atmosphère. Cependant, l'équipement spécifique, tant humain que matériel, pour réaliser adéquatement des activités de cette nature semble tarder à s'instituer.

En 1963, l'ICEA consacrait un numéro de ses Cahiers à cette question. Cette publication coïncidait avec la fondation de L'Institut Coopératif Desjardins conçu pour cette tâche. On espérait, par l'ensemble de ces réflexions, ouvrir la voie à une investigation plus profonde des besoins du milieu en ce domaine (1).

A la même période, le Comité d'étude sur l'Education des Adultes (Comité Ryan) constatait à son tour, que "les organismes privés n'ont pas les moyens de s'équiper convenablement pour faire face à toutes leurs responsabilités en ce domaine (l'éducation des adultes)" et qu'"il n'existe même pas de centres permanents d'éducation des adultes qui pourraient servir à la fois de laboratoire et de centre d'accueil pour diverses expériences et initiatives" (2).

En conséquence, on y recommandait: "Que le Gouvernement réserve des espaces pour des centres permanents d'éducation des adultes ...; que l'on consulte les spécialistes de l'éducation des adultes pour l'emplacement, la construction et l'aménagement de

---

(1) Les Centres aménagés pour l'éducation des adultes, Cahiers d'information et de documentation, n° 13, ICEA, 1963.

(2) Rapport du Comité d'étude sur l'éducation des adultes (Comité Ryan), février 1964, n° 116, pp. 65-66.

ces centres" (3). De plus, on suggérait "que le Conseil d'Orientation Economique mette sur pied un centre de formation du personnel des différents ministères aux techniques d'aménagement des collectivités" (4).

En 1965, un Comité conjoint de la CAAE et de l'ICEA, mandaté par l'ARDA pour étudier les problèmes de la formation du personnel affecté au développement communautaire au Canada, arrivait aux mêmes conclusions. On peut lire ainsi dans le rapport final:

> "Il est hautement souhaitable que se multiplient, à travers le pays, des Centres résidentiels de formation spécialement aménagés en vue de l'éducation des adultes qui, en plus de collaborer à la formation des agents de développement communautaire, pourront poursuivre d'autres activités. L'aménagement d'un cadre physique adapté aux caractéristiques de l'éducation des adultes accroîtrait, certes, l'efficacité de nombreux programmes d'activités, en particulier dans les domaines de la formation du personnel ou de la formation des cadres ou des militants de mouvements sociaux. Même si, pendant un certain temps, on avait pu croire accomplir une tâche vraiment efficace en groupant des participants dans un hôtel, une auberge ou encore une institution d'enseignement académique, on en est arrivé, depuis quelques années et en plusieurs pays, à comprendre en quoi l'aménagement de fortune des salles de réunion et de travail, les zones de circulation, l'ambiance générale constituent des obstacles, peut-être subtils parfois, mais néanmoins identifiables, à la continuité efficace des programmes. L'architecture d'un centre résidentiel d'éducation des adultes doit répondre à des impératifs précis qui ne sont ni ceux d'un pensionnat, ni ceux d'un hôtel ou d'un motel" (5).

---

(3) Ibidem, recommandation 54, n° 232, pp. 135-136.

(4) Ibidem, recommandation 51, n° 231, p. 135.

(5) La formation du personnel en développement communautaire, recommandations du Comité conjoint ICEA-CAAE, avril 1965, pp. 28-29.

A la suite de ces travaux et à la demande de ses membres réunis en assemblée annuelle, l'ICEA élaborait un projet de centre de formation d'animateurs qui pourvoirait aux différents besoins exprimés en proposant un programme commun de formation (6). La proposition se résumait ainsi: "L'ICEA prend immédiatement en charge l'expérience-pilote de formation d'agents de développement communautaire, expérience devant conduire à la création d'un Centre provincial permanent de formation dont les structures seront à préciser au cours de l'année" (7).

Ce projet, soumis au ministère de l'Education et ensuite au Comité permanent d'aménagement des ressources (CPAR), fut mis en veilleuse pendant qu'on étudiait, d'une façon plus globale, les implications d'une politique d'animation sociale.

En effet, de mai 1966 à septembre 1967, un groupe de travail du COEQ, dont faisaient partie des membres d'organismes bénévoles et des représentants de divers ministères, se penchait sur ce sujet. La question particulière des Centres résidentiels pour la formation des adultes a été abordée et on y a répondu dans la ligne des recommandations antérieures (8).

A la requête de la Direction générale de l'Education permanente, l'ICEA revient aujourd'hui à la charge et présente à nouveau certaines recommandations relatives à la création de Centres résidentiels. L'expérience de la Scandinavie, de l'Angleterre, de la France, des Etats-Unis où se multiplient les Centres résidentiels, de même que le succès au Québec de L'Institut Coopératif Desjardins nous ont convaincus qu'il ne fallait pas tarder à mettre sur pied des équipements équivalents pour la formation des adultes, tant au service des groupements bénévoles, des organismes gouvernementaux que de l'entreprise privée. Ces multiples initiatives, au pays et à l'étranger, sont autant de points de référence pour élaborer des structures administratives et financières adéquates et présenter des programmes de formation valables.

---

(6) Ce programme unique de formation fut élaboré par M. Guy Beaugrand-Champagne. Ce texte fut publié dans les n^{os} 4-5 des Cahiers de l'ICEA, septembre 1967, pp. 88-117.

(7) Projet de Centre de formation d'animateurs. ICEA, décembre 1965, p. 2.

(8) Les recommandations de ce groupe de travail n'ont pas encore été rendues publiques.

I - SITUATION ACTUELLE

1 - BESOINS DES GROUPEMENTS BENEVOLES EN EQUIPEMENTS RESIDENTIELS

De plus en plus, les associations et groupements de toutes sortes ont recours à des maisons équipées d'hôtellerie pour réunir leurs membres. C'est en vue d'une plus grande efficacité qu'on tient ainsi "en résidence" les réunions, journées d'étude et stages de formation. De ce fait, la demande d'équipements aptes à desservir ces fins se fait plus pressante.

Pour tenter de discerner l'ampleur de ce mouvement, l'ICEA a entrepris un rapide sondage à ce sujet. Un questionnaire fut donc envoyé à 73 organismes bénévoles du Québec pour inventorier les activités de cette nature en 1967 (9). A ce jour, nous avons reçu 44 réponses, soit un retour de 60%. Seulement quatre de ces réponses ont dû être laissées de côté, parce qu'elles étaient trop incomplètes.

Pour compiler les renseignements obtenus, nous avons regroupé ces 40 organismes-répondants sous quatre titres: organismes syndicaux, organismes socio-économiques, organismes coopératifs et associations professionnelles.

Ce regroupement nous semble juste parce qu'il rassemble les organismes selon certaines caractéristiques communes. Cependant, chaque groupe ne représente pas tous les aspects de la situation dans ce milieu. Par exemple quand on cite les centrales syndicales, on n'englobe pas nécessairement les activités de tous les syndicats qui y sont affiliés: on désigne seulement celles que la centrale elle-même organise à ses fins.

Il faut noter qu'environ 70% des organismes-répondants sont d'envergure provinciale et que la grande majorité d'entre eux ont leur siège social à Montréal. Les organismes régionaux sont aussi en majorité de Montréal. Ces proportions nous semblent respecter la réalité.

Sans être exhaustif, cet inventaire nous éclaire sur la dimension des besoins en ce domaine et nous permet d'en saisir certaines particularités.

---

(9) On trouvera à l'annexe I la liste de ces organismes ainsi qu'une copie du questionnaire.

Tableau 1 - Répartition des organismes-répondants par secteur, selon leur envergure et la localisation de leur siège social

ORGANISMES	PROVINCIAL			REGIONAL			TOTAL
	Siège social à			Siège social à			
	Mtl	Québec	Autres	Mtl	Québec	Autres	
Syndicaux	5	1		3			9
Socio-culturels	7	2		3	1	3	16
Coopératifs	3	1		1		1	6
Ass. Prof.	7		1	1			9
TOTAL	22	4	1	8	1	4	40

Objectifs des stages

Comme nous l'avons déjà souligné, le motif principal de l'organisation de stages en résidence est l'efficacité. Deux raisons en particulier sont invoquées. On reconnaît, premièrement, que les participants sortis de leur milieu et de leurs préoccupations quotidiennes peuvent davantage se concentrer sur la tâche fixée. Deuxièmement, cette vie en commun pendant deux ou plusieurs jours favorise l'échange interpersonnel et permet ainsi un véritable travail en profondeur.

Dans le premier cas, on recherche simplement un hébergement avec un minimum de confort qui facilite le travail. Le second cas exige en plus une atmosphère de mise en commun et certains accommodements pédagogiques.

Dans notre sondage, nous avons délaissé le premier type de rencontres qui ne demande qu'un service d'hébergement, comme les réunions d'exécutif ou de conseil d'administration et les congrès annuels. Nous nous en sommes tenus au second type qui avait davantage une incidence éducative. On peut dégager, dans ce dernier cas, deux objectifs selon que l'accent est mis sur le sujet à l'étude ou sur la formation des participants.

Tenant compte de cette distinction, on note alors que 80% des 249 stages en résidence sont axés principalement sur la formation du participant. On parle habituellement de formation des cadres ou de dirigeants et quelquefois de formation professionnelle centrée sur les relations interpersonnelles. Le fait de vivre en résidence est considéré par la plupart des responsables de ces stages comme un des éléments essentiels de la formation.

Les autres stages (20%) sont consacrés à l'étude de projets, de situation ou d'orientation de l'organisme et à l'information. Le facteur résidence a ici moins d'importance; mais on considère généralement qu'il est plus qu'un simple hébergement.

Les organismes poursuivent ces mêmes objectifs dans leurs stages hors résidence. Cependant, mis à part les congrès et réunions d'exécutif, la proportion des sessions de formation et des sessions d'étude est inversée. En effet, l'accent principal des stages hors résidence est mis sur l'information et l'étude de projets.

Stages et participants

Environ 25% des organismes-répondants n'ont pas organisé de stage en 1967. La plupart de ceux-ci, surtout des associations professionnelles, n'en voient pas la nécessité; les autres expliquent leur abstention par l'état de réorganisation de leur mouvement et le coût élevé des services.

Tableau 2 - Nombre d'organismes par secteur selon les activités organisées

ORGANISMES	Exclusivement en résidence -A-	En résidence hors résid. -B-	Exclusivement hors résidence -C-	Aucun -D-	TOTAL
Syndicaux	0	7	2	0	9
Socio-culturels	3	7	3	3	16
Coopératifs	1	4	0	1	6
Ass. Prof.	1	2	0	6	9
TOTAL	5	20	5	10	40

En 1967, 25 des organismes-répondants ont donc tenu 249 stages en résidence qui ont atteint 11,936 personnes (tableau 2, colonnes A et B et tableau 3). Les stages hors résidence, organisés par un nombre égal d'organismes étaient trois fois plus nombreux et impliquaient le double de participants (tableau 2, colonnes B et C et tableau 4). Il faut remarquer que vingt des organismes en cause dans l'un et l'autre groupe sont les mêmes.

La clientèle rassemblée hors résidence semble beaucoup plus nombreuse que celle en résidence. En fait, si nous calculons en jours-participants, l'écart entre les deux clientèles est inversé. On dénombre, en effet, 43,027 jours-participants en résidence contre 28,753 hors résidence.

Les tableaux 3 et 4 illustrent les activités de chaque secteur dans l'un et l'autre domaine. Ce résumé, aussi significatif soit-il, ne tient pas compte évidemment des conditions particulières des groupes en question: possibilités financières, objectifs propres, nombre de membres.

Tableau 3 - Stages en résidence et participants

ORGANISMES	Nombre d'org.	Nombre de stages	Nombre de jours	Nombre de particip.	Nombre de jrs-particip.
Syndicaux	7	126	463	4,560	15,780
Socio-culturels	10	58	293	3,098	14,391
Coopératifs	5	22	69	2,425	7,297
Ass. Prof.	3	43	129	1,853	5,559
TOTAL	25	249	954	11,936	43,027

Tableau 4 - Stages hors résidence et participants

ORGANISMES	Nombre d'org.	Nombre de stages	Nombre de jours	Nombre de particip.	Nombre de jrs-particip.
Syndicaux	9	559	617	16,865	20,025
Socio-culturels	10	105	179	2,883	4,295
Coopératifs	4	31	35	1,281	1,333
Ass. Prof.	2	82	82	3,100	3,100
TOTAL	25	777	913	24,129	28,753

Toutefois, il est intéressant de noter que les organismes syndicaux totalisent plus de la moitié des stages en résidence et près des trois quarts hors résidence. Quant au secteur coopératif, les chiffres obtenus ne lui donnent pas justice. On verra, en effet, dans la deuxième partie de ce chapitre où on parlera de la clientèle des divers établissements, que son activité en ce domaine est beaucoup plus vaste.

Près des trois-quarts des stages en résidence sont de trois jours; quelques-uns, moins de 1%, durent plus d'une semaine. Dans bien des cas, on souhaiterait un minimum d'une semaine, surtout pour les stages de formation. Les obstacles majeurs semblent provenir du manque de ressources financières, de la pénurie de personnel pédagogique et de la disponibilité de temps des participants.

Localisation et degré d'utilisation des équipements

Les stages d'étude ou de formation en résidence nécessitent un minimum d'accommodements spécifiques, tels que logement, hôtellerie, lieux de détente, salles de travail de diverses dimensions, instruments didactiques, aide pédagogique et atmosphère d'échange. Or très peu d'établissements au Québec réunissent toutes ces conditions. Il importe donc de connaître où s'organisent les stages en résidence afin de localiser ces endroits et leur degré d'utilisation.

En réponse au questionnaire, on a désigné différents types d'équipements: les hôtels ou motels, les établissements "spécialisés" (L'Institut Coopératif Desjardins et Maison Montmorency), les maisons de retraite, les collèges et quelques autres endroits (comme des camps de vacances). Ces équipements ne répondent pas tous également au but poursuivi. De plus, à l'intérieur même de ces catégories, la situation varie d'un établissement à l'autre. Il est, toutefois, impossible de tenir compte de ces variations dans ce travail.

Sur 249 stages dénombrés, il y en a 228 que nous pouvons situer. On constate alors que plus de la moitié a lieu dans des hôtels et que l'autre moitié se partage presque également entre les maisons "spécialisées" (22.8%)

et les autres établissements (24.5%). La proportion de ces choix n'implique pas une désaffection par rapport aux maisons "spécialisées", mais indique plutôt que ces maisons ne suffisent plus à la demande. Un deuxième sondage explicitera cette assertion.

Tableau 5 - Nombre de stages organisés par région selon les divers types d'équipements

REGIONS	Hôtels Motels	L'ICD	Maison Montmorency	Maisons de retraite	Collèges	Autres	TOTAL
de Québec	37	34	18	1	5	6	101
de Mtl	61			17	3	1	81
Autres	21			13	8	3	46
TOTAL	119	34	18	31	16	10	228

On note que 52% des stages organisés dans la région de Québec ont été tenus à L'ICD ou à la Maison Montmorency. Toutefois, cette constatation ne signifie aucunement que la clientèle ne provienne que de cette région: autre point qui pourra être clarifié dans la seconde partie de ce chapitre. Il est alors évident que la présence de cet équipement spécialisé dans cette région explique la quantité de stages qu'on y retrouve.

Dans la région de Montréal où n'existe pas d'équipement équivalent, ce sont les hôtels qui sont surtout utilisés et à une fréquence beaucoup plus élevée que dans la région de Québec. Il est clair, ici, que la clientèle provient de la région même. Quant aux autres régions, la situation est identique à cette dernière.

Si on compare maintenant l'utilisation de ces différents services selon les types d'organismes, on se rend compte que les syndicats choisissent uniquement les trois premiers types d'équipements, mais avec une préférence marquée pour les hôtels. Les groupements socio-culturels vont surtout dans les maisons de retraite et aussi les collèges. Par ailleurs, les organismes coopératifs fréquentent davantage L'ICD et les hôtels, tandis que les associations professionnelles répartissent également leurs activités entre les maisons "spécialisées" et les maisons de retraite.

Quant aux choix des associations professionnelles, il est difficile d'en tirer une conclusion, puisque le nombre de répondants qui font des stages en résidence est trop restreint. Si on considère le choix des organismes socio-culturels, il est évident que la question de financement joue un rôle important. Pour les syndicats, il semblerait que la localisation (région de Montréal) est un facteur primordial.

Quelle que soit la localisation, très peu de sessions groupent plus de 90 stagiaires. La grande majorité en rassemble entre 30 et 80. Il reste alors une forte minorité qui ne groupe pas plus de 25 participants. Cette diversité dans l'ordre de grandeur des groupes réunis nous laisse entrevoir le type d'aménagement souhaitable pour répondre adéquatement à l'ensemble des demandes.

Conseillers pédagogiques

Plus de 85% des groupements qui organisent des stages d'étude ou de formation en résidence font appel, à un moment ou à un autre, aux services de conseillers pédagogiques. Pourtant ces organismes ne sont pas tous dans la même situation. En effet, quelques-uns possèdent leur propre équipe d'éducateurs: certains ont au moins à leur service un responsable de l'éducation, même s'il cumule parfois d'autres fonctions; enfin les autres ne peuvent confier cette tâche spécifique à quelqu'un de leurs cadres.

Aussi, selon que l'on a déjà un personnel plus ou moins nombreux qui s'occupe de ce secteur, l'on emploiera l'aide de conseillers pédagogiques seulement à

l'une ou l'autre phase des opérations. D'abord, la plupart des organismes préfèrent élaborer eux-mêmes leur programme, tout en demandant parfois conseil à des "spécialistes". Pour la conduite des opérations, le concours d'animateurs ou de personnes de ressources dans telle ou telle discipline sera plus souvent requis. Enfin, le service que l'on recherche surtout et qui fait le plus défaut, c'est celui de l'évaluation. On sent de plus en plus le besoin de vérifier, autrement que par des impressions, la valeur des stages afin de pouvoir s'orienter et progresser.

Coûts et sources de financement

Il n'est pas facile d'établir une échelle précise des coûts d'une journée en résidence. Les chiffres qu'on nous a communiqués ne couvrent pas tous les mêmes frais et souvent ne peuvent se comparer entre eux. La plupart semblent se limiter aux frais de séjour, mais d'autres englobent aussi les frais pédagogiques.

On constate que les frais de logement s'échelonnent de $ 5.00 à $ 36.00 par participant. On peut de plus reconnaître trois paliers selon le lieu du stage: le plus bas comprend les collèges et maisons de retraite ($ 5.00 à $ 8.00); au centre, nous retrouvons la Maison Montmorency et L'Institut Coopératif Desjardins ($ 10.00 à $ 16.00); les motels et hôtels occupent le sommet ($ 14.00 à $ 36.00).

Quant aux frais pédagogiques, ils varient selon les personnes auxquelles on fait appel et le travail exigé. Les honoraires d'un conseiller pédagogique, par exemple, sont de $ 75.00 à $ 150.00 par jour; tandis que ceux d'un spécialiste qui sert de ressources dans une discipline particulière (conférencier ou professeur), oscillent entre $ 15.00 et $ 35.00 l'heure, frais de déplacement en sus (10).

---

(10) Il semble, à première vue, que les tarifs des conseillers pédagogiques soient très élevés par rapport à ceux des spécialistes invités. Or, il faut tenir compte d'abord que les tâches des conseillers pédagogiques sont beaucoup plus vastes et ensuite que le spécialiste a un revenu régulier et des bénéfices marginaux en

Ces dépenses n'englobent pas tout le coût d'une session. Il faut ajouter en plus les dépenses dues au transport, les frais généraux et souvent les indemnités de salaire ou per diem.

Compte tenu de ces diverses catégories de dépenses, comment se finance un stage en résidence dans les organismes bénévoles? Dans quelques cas, ou l'employeur donne un congé avec solde, ou le stage a lieu à des jours non ouvrables. Dans le secteur syndical, la situation est différente: l'organisme doit pourvoir, à même ses fonds, aux dépenses encourues par l'absence au travail.

Par ailleurs, près de la moitié des organismes défraient entièrement le coût du transport, du logement et des repas. Pour les autres, la part du participant varie entre 20% et 100% selon les capacités financières de l'organisme et les bourses offertes par le gouvernement.

Quant aux frais pédagogiques, la plupart des organismes les assument, soit en engageant le personnel requis à chaque stage, soit en payant les salaires de leurs permanents qui remplissent cette fonction. Dans de rares cas, le stagiaire participe directement à ces déboursés. Par contre, près de la moitié des organismes profitent de subventions gouvernementales. Toutefois, ce support n'est pas uniforme ni dans la fréquence, ni dans le montant versé.

Malheureusement, nos renseignements sont beaucoup trop incomplets pour nous permettre d'aller plus loin dans la répartition des responsabilités financières. Il serait important d'établir plus clairement la part de chacune des sources de financement.

---

dehors de ce travail occasionnel. Malgré tout, si on calcule une journée de 6 heures aux taux des spécialistes, on obtient des honoraires quotidiens de $ 90.00 à $ 200.00.

Perspectives d'avenir

Sur les 40 organismes-répondants, 31 ont l'intention ou d'augmenter le nombre de stages en résidence (25) ou du moins de les maintenir (6). Seulement 9 groupements ne prévoient aucune activité de cette sorte. D'ailleurs 7 d'entre eux, dont 5 associations professionnelles, n'en ont jamais organisé. Les deux autres se disent obligés de cesser leurs activités à cause des coûts trop élevés.

Cette intention de la majorité (85%) d'intensifier, ou du moins de maintenir le nombre de stages en résidence pose le problème des ressources disponibles. Est-ce que notre équipement actuel peut satisfaire cette demande et favoriser en même temps l'accroissement de la qualité? Nous allons tenter de répondre à cette question dans les chapitres suivants après un rapide aperçu des ressources disponibles.

2 - RESSOURCES DISPONIBLES

Le sondage de l'ICEA sur les stages en résidence organisés par les organismes bénévoles nous a permis de connaître un certain nombre d'établissements qui subviennent à ces besoins. Dans les réponses reçues, on nommait en effet une quinzaine d'hôtels et motels, douze collèges, douze maisons de retraite et environ sept autres endroits en plus de la Maison Montmorency et de L'Institut Coopératif Desjardins.

A partir de ces renseignements, nous avons entrepris un second sondage auprès, cette fois-ci, des établissements mentionnés. Notre enquête s'est toutefois adressée uniquement aux maisons spécialisées comme Montmorency et L'ICD et aux maisons de retraite qui semblaient attirer une assez forte clientèle. Les collèges et autres endroits (habituellement des camps de vacances) n'ont pas été contactés à cause des limites assez restreintes de leurs activités en ce domaine. D'ailleurs plus des 4/5 des stages organisés en ces lieux l'ont été par un seul organisme.

Cinq établissements sur dix ont répondu à notre

questionnaire (11). Selon les objectifs que poursuivent ces institutions, nous pouvons les classer en trois catégories:

1re catégorie: l'objectif unique est de recevoir des groupes en stage d'étude et de formation;

2e catégorie: l'objectif premier est l'accueil de tous groupements pour fins d'ordre culturel, social et religieux;

3e catégorie: l'objectif premier est d'ordre religieux.

Seule la première catégorie se consacre exclusivement à la tenue de stages d'étude et de formation. Un seul établissement répond à ce titre: L'Institut Coopératif Desjardins. La seconde catégorie a un objectif beaucoup plus large: toute forme de rencontres peuvent y avoir lieu. Ici aussi, nous ne retrouvons qu'un seul établissement: La Maison Montmorency. Enfin, la troisième catégorie dessert principalement des individus ou des groupements en vue d'un épanouissement religieux. A l'occasion, on peut s'y rassembler pour d'autres fins. Les trois autres établissements-répondants se situent à ce niveau: La Villa Saint-Martin (Pierrefonds), les Pères Jésuites de Saint-Jérôme, la Maison Saint-Louis-Marie (Montréal). Il est plus que probable que tous ceux qui n'ont pas répondu se placeraient eux aussi dans cette catégorie.

L'information recueillie par ce sondage va nous permettre de clarifier l'état de ces établissements et d'apprécier leur rôle en éducation des adultes. Il est évident que nous ne pouvons tenir compte, dans ce contexte, de ce que l'on nomme "retraite fermée", quoique ces rencontres puissent être considérées, à certains égards, comme stages de formation ou d'étude.

Ressources matérielles

Un relevé des commodités physiques offertes par ces établissements nous surprend à première vue. Nous

---

(11) On trouvera à l'annexe II la liste des établissements concernés et une copie du questionnaire.

avons là une quantité considérable de matériel intéressant. Le tableau 6 résume ces renseignements.

Tableau 6 - Ressources matérielles offertes par les établissements selon les 3 catégories

CATEGORIES	Nombre chambres	Nombre repas	Salles de travail pour groupe de				Salons	Bibliothèque
			10	30	70	100		
Première	88 (96)*	100	4**	5	0	1	6**	Oui
Deuxième	70 (105)*	132	10	6	3	1	4	Non
Troisième -a-	45	50	4	1	0	0	1	Non
-b-	96	200	6	3	1	2	2	Non
-c-	98	200	7	4	3	3	2	Non

* Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de lits.

** Les quatre salles de travail peuvent également servir de salons.

On constate d'abord que partout le nombre de stagiaires ne peut dépasser la centaine. Par ailleurs la capacité de la salle à manger ou de la cafétéria est légèrement supérieure à celle du logement. Chaque établissement possède une bonne variété de salles de travail et aussi des lieux de détente ou salons favorisant les rencontres informelles.

On doit noter, en outre, que quelques salles au moins sont équipées de tableaux en plus du mobilier usuel (tables, chaises, cendriers). Certains établissements offrent aussi le projecteur 16 mm, le projecteur pour diapositives, le rétroprojecteur et le magnétophone. On peut, dans deux endroits, faire usage d'équipement de secrétariat (machine à écrire, machine à polycopier).

Toutefois, nous avons très peu d'indications sur l'organisation même de ces locaux et leur disposition dans l'ensemble. Le seul indice quantitatif ne permet donc pas d'apprécier vraiment si l'aménagement de tous ces complexes est fonctionnel. On sait par exemple, que plusieurs propriétés acquises par les communautés religieuses et utilisées comme maisons de retraite sont souvent d'anciennes résidences privées qu'on a plus ou moins rénovées, telles la Maison Montmorency et la Villa Saint-Martin. Cependant, ces cas ne représentent pas nécessairement le type régulier de la maison de retraite.

Ressources humaines

Seul L'Institut Coopératif Desjardins, première catégorie, possède actuellement une équipe pédagogique composée de quatre conseillers et d'un documentaliste. Ce dernier s'occupe de préparer la documentation utile à chaque groupe et de présenter des expositions au besoin. Quant aux conseillers pédagogiques leurs tâches est de répondre à la demande: ils peuvent être engagés comme consultants dans l'élaboration du programme, comme instructeurs et animateurs lors de la réalisation des stages ou encore comme évaluateurs des opérations.

En 1967, cette équipe est intervenue dans 40 stages sur 181 pour remplir l'une ou l'autre de ces tâches. Ce travail que l'on pourrait jugerminime, à peine 22% des activités de l'Institut, exige, en fait, plus de ressources de temps et de personnel que ne le laisserait croire le nombre des stages. En effet, l'élaboration de programme, la réalisation et l'évaluation doublent au moins le nombre d'heures des activités en résidence.

Il faudrait de plus tenir compte des projets de recherche à long terme qui accapareront de plus en plus les

membres de cette équipe. Ce travail, même s'il n'est commandité par aucun organisme utilisateur, est néanmoins essentiel pour toute la collectivité. C'est ainsi, par exemple, qu'on tente en collaboration avec d'autres spécialistes d'évaluer l'impact du film dans la formation, afin d'en déceler les critères d'utilisation.

On devine facilement que, face à ces tâches sans cesse croissantes, l'équipe de L'ICD ne peut suffire. A l'occasion, elle doit même s'adjoindre du personnel à temps partiel. En 1967, deux conseillers furent engagés pour six et deux mois respectivement et on a fait appel plus d'une fois à des instructeurs ou animateurs de l'extérieur pour la réalisation de l'une ou l'autre session.

Ces gens à qui l'on fait appel sont parfois des particuliers qui acceptent ce travail en surtemps et, d'autres fois, des membres d'équipes pédagogiques spécialisées. Il existe, en effet, au Québec quelques sociétés ou agences qui offrent des services spécialisés en éducation des adultes. Elles ont d'ailleurs leur propre clientèle, même si elles ne possèdent pas d'établissement particulier.

Il s'agit, par exemple, de groupes de spécialistes en dynamique des groupes comme l'Institut de Formation par le Groupe ou le Centre d'Etudes des Communications, de groupes de spécialistes en formation des cadres de l'entreprise comme le Centre d'Organisation Scientifique de l'Entreprise (COSE) et les Cadres Professionnels Enregistrés, ou de groupes de spécialistes en animation comme la Société de Mathématiques Appliquées (SMA). Ces groupes privés utilisent fréquemment l'équipement résidentiel mentionné pour leurs propres fins. Ainsi on compte, par exemple, six stages en dynamique des groupes à la Maison Montmorency et quatre à L'ICD.

Toutefois, L'ICD ne peut s'appuyer de façon habituelle sur ces ressources extérieures tant à cause du peu de disponibilité de ce personnel que des coûts qu'entraînerait leur engagement à temps partiel. Il ne peut souvent que conseiller l'utilisation de ces ressources aux organismes qui réclament de l'aide.

Les groupements font parfois appel aussi à des spécialistes dans telle ou telle discipline pour transmettre

un contenu défini sous forme de conférence, de cours formel ou sous une autre forme. Ce type de ressources ne manque pas dans notre milieu. Il suffit habituellement que le lieu du stage en résidence soit d'accès facile pour obtenir ce service.

Utilisation de ces ressources

Le nombre et le type de stages varient selon les principaux objectifs poursuivis par chacun de ces établissements. Nous avons rassemblé dans le tableau 7 quelques renseignements qui éclairent cette situation.

Tableau 7 - Activités en résidence, selon les trois catégories, en 1967

CATEGORIES	Nombre stages	Nombre jours	Moyenne de jours/stage	Nombre particip.	Nombre jrs-particip.
Première	181	700	3.9	5,700	20,700
Deuxième	106	290	2.7	5,700	15,900
Troisième					
-a-	14	70	5.5	560	2,800
-b-	20	47	2.3	600	1,700
-c-	45	77	1.7	2,622	5,425
TOTAL	366	1184		15,182	46,525

Il est évident que les deux premières catégories totalisent un plus grand nombre de stages et atteignent

aussi une plus vaste clientèle. Il faut remarquer, toutefois, que la seconde catégorie, comme la troisième, accepte la tenue de congrès, conventions et récollections: ce qui est exclu dans la première catégorie. En conséquence, les chiffres mentionnés ne permettent pas d'établir des comparaisons exactes, même si elles demeurent suggestives.

La plupart de ces établissements qui offrent des services de résidence reçoivent aussi à l'occasion des groupes qui n'y logent pas. La moyenne de jours par stage révèle l'importance de cette clientèle pour chacun. Il est intéressant de noter que L'ICD (1re catégorie), dont l'objectif est exclusivement orienté vers la formation, a une moyenne très élevée (3.9 jours par stage): ce qui laisse supposer que la location pour une journée est assez rare. 43% des stages durent, en effet, une semaine et plus.

Le total des stagiaires nous convainc de l'importance de ce service. Plus de 15,000 personnes ont fréquenté ces cinq établissements en une seule année. Si nous calculons le nombre de jours-participants, nous arrivons à un total de 46,525. Or plus de 75% de cette clientèle est desservie par les deux établissements des première et deuxième catégories qui sont situés dans la région de Québec. Nous pouvons alors nous demander si ces établissements sont utilisés à pleine capacité.

Quant aux établissements de la troisième catégorie, il ne leur est pas facile de répondre: car pour eux, ce type de stage est plus ou moins secondaire. Pourtant, un seul d'entre eux tient à maintenir sa clientèle, tandis que les deux autres espèrent l'augmenter. Mais nous ne pouvons discerner quelle serait l'importance de cette augmentation.

Par ailleurs, les établissements des deux premières catégories souhaitent, eux aussi, accroître leurs activités. En effet, leur moyenne d'occupation varie entre 40 et 60% de leur capacité totale. Toutefois, il est impossible d'obtenir une occupation complète, compte tenu des périodes creuses. (les périodes de fêtes comme Noël et Pâques, les fins de semaine et les vacances d'été), des exigences de personnel et de la variété des demandes. Souvent, par exemple, une partie de l'équipement demeure inutilisée parce que la présence d'un groupe de dimension moyenne en exclut d'autres semblables. Or malgré tout l'effort d'or-

ganisation, une telle situation demeure inévitable. C'est donc dire que l'occupation actuelle se situerait en réalité entre 75 et 90% de l'occupation maximale. On peut alors prévoir, tout au plus, une augmentation possible de 10 ou 15%.

Clientèle

Les 15,000 personnes qui ont fréquenté ces lieux de résidence proviennent de tous les secteurs et de tous les niveaux de la société.

Pour établir l'image de cette clientèle, nous avons d'abord regroupé les organismes utilisateurs en sept sections. Le tableau 8 nous montre le nombre d'organismes de chaque section qui ont tenu des stages dans l'un ou l'autre de ces établissements.

Il est remarquable que seules les deux premières catégories aient recruté leur clientèle dans tous les secteurs. On constate aussi que très peu d'organismes fréquentent plus d'un emplacement, et encore ces changements s'effectuent surtout entre la première et la deuxième catégorie. En effet, le tableau 8 nous donne un total de 145 organismes, alors qu'il y en a 130 différents.

Tableau 8 - Nombre d'organismes par secteur qui ont tenu des stages en résidence dans les établissements contactés, en 1967

	Première catégorie	Deuxième catégorie	Troisième catégorie		
			-a-	-b-	-c-
Org. syndicaux	2	4	0	0	0
Org. socio-culturels	13	18	1	4	10
Ass. Professionnelles	3	6	0	0	7
Org. coopératifs	13	3	0	0	2
Org. gouvernementaux	13	8	5	1	0
Entreprise	1	1	0	0	0
Autres	4	11	1	2	12
TOTAL	49	51	7	7	31

Ce premier aperçu demeure très incomplet quant aux activités en résidence de chaque secteur, car tous les groupements n'ont pas une égale activité en ce domaine. Un tableau comparatif des secteurs et des jours-participants nous éclairerait beaucoup mieux. Malheureusement, nous n'avons qu'une partie de ces renseignements et encore pour les deux premières catégories seulement. Le résultat que nous obtenons, selon le tableau 9, est tout de même très significatif.

Tableau 9 - Comparaison entre la 1re et la 2e catégorie, quant au nombre d'organismes qui ont fréquenté ces établissements et le nombre de stages organisés

	PREMIERE CATEGORIE		DEUXIEME CATEGORIE	
	organismes	stages	organismes	stages
Org. syndicaux	2	39 (21.5%)	4	20 (19%)
Org. socio-culturels	13	15 (8%)	18	25 (23.5%)
Ass. Professionnelles	3	7 (4%)	6	9 (8.5%)
Org. coopératifs	13	76 (42%)	3	5 (5%)
Org. gouvernementaux	13	32 (17.5%)	8	18 (17%)
Entreprise	1	2 (1%)	1	1 (1%)
Autres	4	10 (6%)	11	28 (26%)
TOTAL	49	181	51	106

Nous notons que L'ICD (première catégorie) a reçu 76 stages organisés par les organismes coopératifs, soit 42% de ses activités. Or il faut comprendre que cette institution est financée par le Mouvement Coopératif Desjardins et se doit de desservir d'abord ses membres. Par ailleurs, calculée en jours-participants, la moyenne d'occupation par les organismes coopératifs se réduirait à peine au quart, vu que plusieurs rencontres ne durent qu'une journée. Les organismes syndicaux et gouvernementaux viennent ensuite en tête de liste, loin devant tous les autres secteurs.

Dans la deuxième catégorie (Maison Montmorency) c'est le secteur "autres" qui a la priorité. Ce dernier comprend les rencontres organisées pour le clergé, les stages de dynamique de groupe et les réunions de partis politiques. Au deuxième rang, viennent les organismes socio-culturels, suivis des organismes syndicaux et gouvernementaux. La présence des deux principaux clients (les secteurs "autres" et socio-culturels) s'explique d'une part par le caractère et l'objectif de la Maison et d'autre part par les frais de séjour relativement peu élevés.

En somme, on ne peut parler de concurrence entre ces deux établissements. Chacun répond, en priorité, à des besoins différents. La partie de la clientèle qui est commune aux deux, syndicats et gouvernements surtout, dépend de la demande importante de ces secteurs qui doivent chercher chez l'un ou l'autre l'espace requis au moment voulu.

Administration et financement

Excepté L'ICD, qui est propriété des organismes du Mouvement Coopératif Desjardins, tous les autres établissements appartiennent à des communautés religieuses. L'administration de ces derniers relèvent donc des directeurs ou responsables qui n'ont de compte à rendre qu'à leurs supérieurs hiérarchiques. D'ailleurs, les activités de formation sont, pour la plupart d'entre eux, un objectif secondaire qui supplée au manque d'équipement en ce domaine et aide aussi à maintenir les services auxquels ils sont destinés.

Quant à L'ICD, la situation est très différente. L'administration est faite par des membres du Mouvement Coopératif Desjardins qui s'est donné cet instrument de formation. Appuyés d'une commission pédagogique dont une partie des membres provient d'autres secteurs que la coopération, les administrateurs sont mandatés par leurs associations pour établir des politiques de formation et planifier les activités de L'Institut. Ils participent donc au travail même de formation et sont impliqués dans les décisions qu'ils prennent.

Tous ces établissements opèrent sans but lucratif. En fonction des services offerts, les frais de séjour varient entre $ 8.00 et $ 10.00 pour les troisième et deuxième catégories et sont de $ 16.00 pour la première. De tels revenus semblent "satisfaisants" pour les équipements de la troisième catégorie. Quant à la Maison Montmorency (deuxième catégorie), même si les dépenses d'opération sont couvertes, il est impossible, par ce moyen, de rembourser la dette immobilière. Il faut tenir compte aussi que, dans l'un et l'autre cas, plusieurs tâches sont accomplies par des membres de la communauté religieuse.

A L'ICD, le problème est plus sérieux. A cause particulièrement des services pédagogiques, le Mouvement Coopératif Desjardins doit assumer un grave déficit annuel. Or ces services pédagogiques répondent à des besoins beaucoup plus variés que ceux du Mouvement lui-même et la collectivité ne saurait s'en dispenser. Pourtant aucune aide extérieure ne vient alléger ce fardeau.

En effet, pas plus que les autres établissements, L'ICD ne reçoit de subvention directe pour ce service public. Tout ce qui est octroyé aux organismes et aux individus qui fréquentent cette résidence ne change en rien cette situation. Ce sont les organismes ou les individus qui en profitent et non L'ICD.

CONCLUSION

Cette analyse sommaire des équipements résidentiels pour fins d'étude et de formation nous a révélé,

d'une part, l'état qualitatif et quantitatif de ces ressources et, d'autre part, l'étendue de la clientèle qui les utilise. On aura noté, sans doute, qu'un seul établissement s'occupe exclusivement de formation et est équipé en conséquence; qu'un seul autre, tout en ayant un objectif plus large, reçoit beaucoup de clients à ces fins et que les autres offrent volontiers leurs services tout en poursuivant un autre but.

L'utilisation de ces équipements n'a pas atteint son maximum. Toutefois, la limite de croissance, compte tenu des obstacles inhérents aux objectifs poursuivis, est tout près d'être atteinte. Il faut d'ailleurs remarquer que les deux principaux établissements sont situés dans la zone métropolitaine de Québec.

Soulignons enfin la situation financière difficile des principaux établissements. Certains services communautaires sont nécessairement déficitaires, à moins que la collectivité elle-même partage les coûts. Actuellement ce sont des organismes particuliers qui assument toute cette tâche.

II - NECESSITE DE CENTRES RESIDENTIELS

Dans le chapitre précédent, nous avons analysé brièvement, d'une part, l'utilisation de résidences par divers organismes pour fins de formation ou d'étude et, d'autre part, les ressources disponibles dans notre milieu pour répondre à ces besoins croissants. Il importe de nous demander maintenant jusqu'à quel point l'équipement en place convient aux besoins exprimés.

Nous avons vu que plusieurs types d'équipements sont offerts aux organismes qui désirent mettre sur pied des stages en résidence. Par ailleurs, nous savons que le stage d'étude ou de formation en résidence exige plus qu'un simple hébergement. Or les équipements inventoriés dans le chapitre précédent présentent, selon leur objectif premier, des caractéristiques particulières qui répondent plus ou moins adéquatement aux services recherchés. En fait, nous n'avons décelé que deux établissements "spécialisés" en ce domaine, et encore à un degré différent.

Il serait donc équivoque de qualifier de centres résidentiels tout établissement où se tiennent des stages en résidence. Car, à notre avis, le Centre résidentiel a des objectifs bien définis qui se concrétisent dans des structures matérielles et humaines propres.

L'unique but d'un tel établissement est la formation des stagiaires qui le fréquentent, autant, sinon plus, par l'échange interpersonnel et la vie en commun que par la transmission d'un contenu. Le fait de vivre en résidence est considéré alors comme facteur de formation. Sans négliger l'acquisition des connaissances, l'accent est mis sur le présent vécu ensemble.

Pour clarifier cette question, il nous faut d'abord préciser ce qu'est un centre résidentiel et ensuite montrer son rôle par rapport aux différents équipements existants. Cette approche nous permettra enfin de vérifier la nécessité actuelle de tels centres pour la collectivité.

1 - CARACTERISTIQUES D'UN CENTRE RESIDENTIEL

On peut ramener à cinq les caractéristiques essentielles d'un centre résidentiel au service de la collectivité. Celles-ci sont, d'ailleurs, fortement interreliées.

Aménagement physique

Un centre résidentiel est d'abord un lieu physique où l'on trouve logement, repas et salles de travail. Le nombre de participants est habituellement assez limité, 80 à 100, pour assurer l'efficacité des stages. Par ailleurs, la capacité de la cafétéria ou de la salle à manger est généralement supérieure à celle du logement.

Ce qui importe, dans cet aménagement, c'est la diversité fonctionnelle des salles de travail. Contrairement au système scolaire traditionnel, le groupe en formation sera rarement à l'écoute de cours magistraux. La discussion en groupe et le travail en équipe seront les modes privilégiés de cette formation. En effet, un groupe de 60 stagiaires peut être, selon les besoins, subdivisé en 6 sous-groupes de 10, 3 de 20 ou 2 de 30. Il faut donc prévoir un assortiment de salles pour recevoir simultanément des groupes de 10, 20, 30 60 et même 100 personnes.

Tous ces locaux contiendront un minimum de matériel pédagogique: tableau noir, mur d'affichage et autres accessoires. Certains devront être équipés en permanence pour la projection de films ou de diapositives, l'emploi du magnétophone et du magnétoscope. Il faudrait songer aussi à la disposition de certains lieux en vue de la pratique de techniques comme le psychodrame, sociodrame ou l'expression corporelle.

Parallèlement à ces salles de travail, un certain nombre de salons, avec ou sans télévision ou radio, favoriseront la détente et les rencontres informelles. Il serait même souhaitable qu'une salle de jeux fasse partie de ce complexe.

On pourrait encore parler de l'aménagement physique des services annexes comme la blanchisserie. Toutefois on risquerait, en fournissant trop de détails, de masquer l'essentiel. En effet, la disposition fonctionnelle et l'équipement des locaux pour le travail de groupe sont primordiaux.

Services pédagogiques

Dans toutes les actions de formation ou d'étude, on peut déceler trois phases: programmation, réalisation et évaluation. Or à chacune de ces phases, le conseiller pédagogique peut accomplir trois tâches: consultant, participant et agent de recherche. Selon ses besoins, un organisme peut donc utiliser les services d'un conseiller pédagogique pour l'une ou l'autre tâche, à l'une ou l'autre étape des opérations.

Dans tous les cas cependant, cet organisme demeure autonome et responsable de ses activités. Le conseiller n'est là que pour répondre à la demande et n'a aucun mandat pour imposer quoi que ce soit.

Par contre, les services pédagogiques d'un centre résidentiel ne se limitent pas à cette fonction. Son action doit dépasser les besoins particuliers de tel ou tel organisme pour rejoindre les préoccupations de toute la collectivité. C'est dans le domaine de la recherche active que va s'exprimer ce rôle.

En effet, le centre servira en quelque sorte de laboratoire pour étudier, expérimenter et faire progresser le champ si important de la formation des adultes. Personne n'est en meilleure situation et aucun organisme d'ailleurs ne peut se consacrer à cette tâche qui concerne toute la collectivité.

Accessibilité

Un centre résidentiel pourrait fort bien être à l'usage exclusif d'un organisme particulier. Mais dans le

cas qui nous occupe actuellement, nous pensons à un centre résidentiel au service de toute la collectivité. Cette mise en commun des efforts permettrait à tous et chacun de profiter d'un ensemble de services indispensables aujourd'hui.

Encore faudrait-il qu'il soit vraiment ouvert à toute la population. Ce qui signifie qu'un équilibre soit maintenu dans l'occupation régulière entre les divers types de clientèle. Pour ce faire il faut, d'une part, assurer la participation de la clientèle à l'administration et, d'autre part, maintenir un coût raisonnable d'utilisation. Par administration, nous n'entendons pas seulement la gestion, mais aussi l'élaboration des politiques et la détermination des priorités.

Sans but lucratif

Pour favoriser cette accessibilité, il est évident qu'un centre résidentiel au service de toute la collectivité doit opérer sans but lucratif. Une compagnie privée n'investit pas en vain: le capital doit produire et les coûts seront fixés en conséquence. Or, dans ce cas, très peu d'organismes pourront profiter de ces services. Et même ceux qui en ont la capacité n'accepteront pas de financer de façon continue des recherches qui déborderont souvent leurs besoins immédiats.

Ambiance

L'ensemble des critères énumérés révèle une dernière caractéristique qui est l'ambiance particulière d'un centre résidentiel au service de toute la collectivité. Les participants ont vraiment l'impression d'être chez eux. Une saine atmosphère d'intimité et de détente dans un milieu de travail ouvert et fonctionnel éloigne également cet établissement de l'impersonnalité de l'hôtellerie et de la rigidité du pensionnat. Les adultes retrouvent là un lieu d'étude et de formation à leur mesure.

2 - ROLE D'UN CENTRE RESIDENTIEL

Il est évident que toutes les activités en résidence

n'exigent pas l'utilisation d'un centre résidentiel tel que décrit. Certaines conventions ou congrès s'accommodent fort bien d'un service d'hôtellerie. Par contre pour la plupart des sessions d'étude, l'équipement d'un véritable centre résidentiel devient très utile. Combien de réunions seraient, en effet, plus efficaces si l'ambiance, l'existence de locaux et de matériel pédagogique appropriés et la présence de conseillers pédagogiques sur place étaient disponibles.

Cependant, il y a des opérations ou des phases d'opérations qui réussissent difficilement hors d'un centre résidentiel véritable. Tous les stages de formation,où le facteur résidence est l'élément même de formation exigent bien davantage que le confort de l'hôtellerie ou même la disponibilité de plusieurs locaux de travail. C'est l'ensemble des conditions énumérées plus haut qui favorise au maximum le succès de tels stages.

De plus, comme nous l'avons souligné, il n'y a pratiquement qu'un tel établissement qui puisse accomplir certaines tâches pour et avec la collectivité. Ce rôle nous semble d'extrême urgence, si l'on ne veut pas gaspiller ses énergies dans l'activisme et l'amateurisme.

3 - NECESSITE DE NOUVEAUX CENTRES RESIDENTIELS

Si l'on compare cette image du centre résidentiel à tous les établissements connus où se tiennent des stages en résidence, on conclut facilement qu'un seul d'entre eux correspond à cette description. En effet, seul L'Institut Coopératif Desjardins possède la majorité des caractéristiques décrites. Cette constatation ne nie pas l'utilité et même la nécessité des autres équipements existants, comme nous l'avons déjà noté.

Devant cette conclusion, deux questions surgissent. Premièrement, est-ce que L'ICD est en mesure de remplir intégralement ce rôle, compte tenu qu'il est propriété du Mouvement Coopératif Desjardins? Deuxièmement, est-ce que L'ICD suffit à la tâche?

Pour répondre à la première interrogation, on doit d'abord rappeler qu'à peine le quart des stages organisés à L'ICD en 1967 desservait les organismes du Mouvement Coopératif Desjardins. Les trois autres quarts accommodaient 43 organismes représentant plusieurs secteurs de la collectivité québécoise et

canadienne. L'activité de L'Institut prouve donc sa disponibilité envers toute la collectivité, même s'il appartient à un mouvement particulier.

De plus, le travail de l'équipe pédagogique déborde les besoins d'un seul organisme ou d'un secteur particulier, par le souci d'approfondir des problèmes communs à l'ensemble des groupements. Encore là, la collectivité entière en est bénéficiaire.

Pourtant, L'ICD ne peut compter sur les frais pédagogiques exigés des groupes qui font appel à ses services pour maintenir son équipe pédagogique. Nous avons déjà souligné les difficultés financières qu'entraîne cette situation. Actuellement ce sont les organismes du Mouvement Coopératif Desjardins qui assument ce déficit.

L'ICD est donc pris dans un dilemme. D'une part, s'il augmente les prix, il s'ensuivra une perte considérable de clientèle. On ne pourra plus parler en fait de disponibilité à l'égard de toute la collectivité: quelques privilégiés seulement profiteront de ses services. D'autant plus que nombre d'organismes affirment ne pas pouvoir assumer les coûts actuels qui sont un minimum. D'autre part, s'il réduit ses services pédagogiques, on ne pourra plus parler de centre résidentiel. Il deviendra un hôtel ou une auberge qui, tout en étant utile, ne remplira pas cette fonction importante de centre résidentiel.

Pour pallier ce problème, il conviendrait que la collectivité elle-même participe au financement des services pédagogiques. Nous reviendrons sur cette question dans le troisième chapitre de ce mémoire.

La seconde interrogation, soulevée par la constatation qu'un seul établissement au Québec répondait aux critères d'un véritable centre résidentiel, concerne la capacité de celui-ci de subvenir à la demande.

Au départ, il faut rappeler que L'ICD atteint presque son maximum d'occupation. En 1967, on dénombrait 20,700 jours-participants. Or si on ajoute l'augmentation réalisable, on obtient une moyenne annuelle de 23,000 à 25,000 jours-participants. Est-ce suffisant pour combler les besoins actuels et futurs?

Les deux sondages que nous avons faits, l'un auprès de 25 organismes et l'autre auprès de 5 établissements utilisés, nous apportent une réponse négative. Nous avons, en effet, dénombré 143 organismes différents qui ont organisé 561 stages en résidence en 1967.

Le total de jours-participants se chiffre alors à 86,862. Même si 20% des activités n'ont pas nécessairement besoin d'un centre résidentiel, il n'en demeure pas moins évident qu'il y aurait du travail pour plus d'un centre résidentiel comme L'ICD.

Tableau 10 - Stages en résidence en 1967 selon les 2 sondages de l'ICEA *

	Nombre d'org.	Nombre stages	Nombre jrs	Nombre particip.	Nombre jrs-particip.
Sondage auprès des org. bénévoles	25	195	818	10,700	40,337
Sondage auprès des établissements	118	366	1184	15,182	46,525
TOTAL	143	561	2002	25,882	86,862

* Nous avons soustrait les répétitions apportées par les organismes qui ont utilisé les établissements concernés.

Ces chiffres ne sont d'ailleurs qu'une approximation conservatrice. Il faudrait calculer aussi l'augmentation prévue par les organismes bénévoles, les divers gouvernements et l'entreprise. Nous avons vu, par exemple, que 76% des groupements interrogés désirent accroître leurs activités en ce domaine et à peine 5% les diminuer. D'ailleurs ils ont cumulé 24,000 jours-participants hors résidence pour ce même motif. La disponibilité d'un centre résidentiel aurait probablement drainé une bonne partie de ces opérations.

Il faut de plus tenir compte que nous n'avons pas contacté tous les clients possibles d'un tel centre. Notre premier sondage ne s'adressait qu'à un très petit nombre d'organismes bénévoles. Il y aurait encore à inventorier les besoins des autres groupes semblables, des divers gouvernements et de l'entreprise. Ces derniers sont des sources très importantes de clientèle.

Compte tenu de ces observations, un nouveau Centre résidentiel réduirait peu la clientèle des établissements existants. On constate, en effet, que seulement une dizaine d'organismes de notre premier sondage ont fréquenté L'ICD ou la Maison Montmorency. Ils y ont tenu au total une cinquantaine de stages. Quant aux autres établissements, deux groupements y sont allés chacun une fois.

La faiblesse du taux d'occupation de L'ICD et de la Maison Montmorency s'explique par le taux élevé de fréquentation. Nous avons déjà noté qu'il s'agit d'une certaine saturation: ces établissements ne peuvent accommoder tout le monde en même temps. Il y a aussi une question de localisation: l'un et l'autre sont situés dans la région de Québec.

Or pour les syndicats, nous l'avons déjà dit, cette localisation ne convient pas toujours, puisque la majorité de leurs membres se concentrent dans la zone métropolitaine de Montréal. C'est pourquoi nous avons relevé une plus grande utilisation des hôtels dans cette dernière zone. La même remarque s'impose d'ailleurs au sujet de la plupart des organismes de cette région. Pourtant Montréal est le plus grand réservoir de clientèle.

Enfin, il faudrait considérer l'aspect des services pédagogiques. Face à la demande des organismes et à l'envergure des travaux à exécuter pour la collectivité, un

seul centre doté d'une équipe pédagogique ne peut suffire. D'ailleurs, il est urgent de planifier à moyen et long termes l'orientation de tels services. Il faut prévoir, par exemple, la spécialisation d'une équipe pédagogique dans la formation de formateurs et de responsables de l'éducation dans les divers secteurs. Il est évident qu'une seule équipe ne pourra poursuivre simultanément ces multiples objectifs.

Ces constatations nous font saisir la carence des équipements appropriés face à l'ampleur des besoins. Il est alors évident qu'il faut agir au plus tôt pour favoriser l'utilisation maximale des ressources existantes d'une part et pour augmenter le nombre d'équipements adéquats d'autre part. Le prochain chapitre contient un certain nombre de recommandations en vue d'atteindre ces objectifs.

III - RECOMMANDATIONS

L'éducation des adultes est devenue à notre époque une priorité reconnue par tous, du moins en principe. On songe surtout à la rapidité et à l'ampleur des changements techniques qui obligent l'homme à se recycler, et on préconise en conséquence le retour aux études qui permettra l'acquisition des connaissances requises pour affronter cet événement.

Il faut aussi tenir compte que le changement ne touche pas que le monde du travail: c'est toute la société qui est en ébullition. En conséquence, la simple possession d'un savoir nouveau ne suffit pas. Ce changement implique, en fait, une rénovation profonde de la mentalité même de l'homme. Il ne s'agit donc pas uniquement d'accumuler des connaissances, mais surtout d'inventer un comportement original qui permette à l'homme de s'associer à l'évolution incessante de son milieu. Le temps est révolu où les modèles à suivre étaient dictés une fois pour toutes.

Si on est vraiment conscient de cette situation, on verra l'importance et l'urgence de promouvoir ce type de formation. On reconnaîtra aussi que l'enseignement proprement dit n'est peut-être pas le moyen le mieux approprié pour atteindre ce but. En effet il s'agit avant tout d'un apprentissage au dialogue, à la démocratie de participation et à la rationalité dans l'action collective.

Cette formation centrée sur l'individu et ses relations avec les autres est aussi importante que celle axée sur l'acquisition d'habiletés techniques ou de connaissances. L'une et l'autre sont complémentaires et doivent jouir de la même considération de la part des responsables de l'éducation des adultes. Jusqu'à maintenant ces derniers ont mis l'accent sur la formation professionnelle et technique: c'était évidemment une priorité. Mais nous croyons qu'il est temps d'élargir notre champ d'action et de nous préoccuper rationnellement du secteur d'éducation qualifiée de non formelle.

Autant la collectivité que les gouvernants ont intérêt à ce qu'une telle formation s'intensifie, car il importe d'une part que les citoyens, regroupés ou non dans les organismes et associations, présentent des interlocuteurs valables aux gouvernants et, d'autre part, que les gouvernants prévoient la préparation de leurs partenaires au dialogue et à la participation. La situation est identique au niveau de chacun des groupements et même de l'entreprise.

Le nombre et la diversité des organismes qui ont tenu des stages dans ce but, en 1967, manifestent que la population a compris l'importance de cette formation. Il serait regrettable que l'Etat tarde à assumer ses responsabilités en ce domaine en collaboration avec les organismes intéressés.

Il n'est pas question d'ajouter simplement cet aspect dans le système scolaire. Le but poursuivi n'est pas le même et les intérêts concernés dépassent l'instruction au sens strict. Tout le processus du développement social, économique et culturel est impliqué dans cette approche. Il faut plutôt songer à un complément qui, tout en étant nettement éducatif, s'enracine dans le social.

En marge du système d'enseignement, il importe de mettre à la disposition de toute la collectivité les ressources physiques et humaines appropriées pour atteindre cet objectif. Cette affirmation n'est pas inédite. La nécessité de centres résidentiels à cette fin a fait, plus d'une fois, l'objet de recommandations de divers comités de travail et commissions d'enquête, ce dont témoignent les quelques citations de notre introduction. Or le temps est venu de passer à l'action. Le résultat des sondages que nous venons d'analyser confirme cette détermination et indique l'orientation qui s'impose dans l'immédiat.

Il ne s'agit pas d'établir immédiatement un réseau de centres résidentiels à travers tout le Québec, ni de formuler une politique générale concernant le développement de ce mode de formation. Les expériences décrites précédemment ne nous permettent pas d'aller aussi loin. L'ICEA croit préférable de procéder de façon plus empirique, en tenant compte des équipements en place et des besoins urgents à satisfaire.

Ainsi la prochaine étape comprendrait deux opérations simultanées. La première consiste en l'établissement d'un centre résidentiel dans la région de Montréal. La seconde concerne le seul centre résidentiel au Québec, L'ICD. L'expérience des 3 ou 4 prochaines années nous dira où et quand il sera nécessaire d'en établir d'autres par la suite. Ce ne seront peut-être pas tous des établissements de même nature. On peut songer, par exemple, à des équipements résidentiels qui serviraient de relais desservis par des équipes pédagogiques itinérantes.

Pour le moment, le centre résidentiel de Montréal et L'ICD seraient les pôles de développement. Ils travailleraient

à faire surgir les ressources nécessaires pour alimenter les organismes et à élaborer les moyens de démultiplier leur action. La mise en place d'autres équipements résidentiels s'accomplirait donc progressivement au fur et à mesure de la clarification des besoins et de la préparation des ressources. Graduellement aussi se définiraient les modes de formation appropriés.

1 - ETABLISSEMENT D'UN CENTRE RESIDENTIEL DANS LA REGION DE MONTREAL

Les sondages que nous avons effectués, tant auprès des organismes qui tiennent des stages en résidence qu'auprès des établissements qui offrent de tels services, nous ont clairement démontré que les besoins excèdent la capacité des équipements existants. Cette constatation s'exprime au niveau de la quantité et, surtout, au niveau du type d'équipement. Un seul centre résidentiel, au sens strict du terme, ne peut répondre à la demande pressante de formation de cadres (animateurs, responsables de l'éducation dans les organismes) et à la nécessité de faire progresser la méthodologie et l'évaluation de ce mode de formation. Il est donc évident que la création d'un second centre résidentiel au Québec s'impose.

La région de Québec jouit déjà des services de L'ICD. Or, le plus grand réservoir de clientèle actuelle et future est sans nul doute, et notre étude en fait foi, la région de Montréal. L'emplacement d'un second centre résidentiel devra donc être choisi dans cette région.

Faut-il absolument prévoir la construction d'un nouvel édifice? Il n'est pas impossible que la rénovation d'un bâtiment existant puisse suffire. Toutefois, nous pouvons affirmer qu'une étude concrète devra être entreprise par un groupe de spécialistes en éducation des adultes, d'architectes et d'usagers, pour déterminer le choix d'un emplacement précis et les conditions d'aménagement physique selon l'ordre de grandeur des besoins à satisfaire et du personnel nécessaire au bon fonctionnement.

En conséquence, l'ICEA recommande:

1) Qu'un centre résidentiel, au service de toute la collectivité et voué à la formation des stagiaires selon le mode qui lui est propre, soit érigé dans la région métropolitaine de Montréal.

Il sera proposé un peu plus loin que L'ICD conserve son caractère privé. Or, pour le nouveau centre, il conviendrait d'opter pour une formule différente. Nous éliminons a priori l'établissement à but lucratif. Par contre, l'institution étatique ne nous paraît pas plus souhaitable. Sans parler du facteur psychologique qui tiendrait beaucoup d'organismes à l'écart, il faut souligner que les corps intermédiaires ont des responsabilités particulières à assumer en ce domaine.

Il reste alors à trouver un mode d'organisation qui permette aux groupements bénévoles de prendre leur entière responsabilité en collaboration avec l'Etat. Une corporation, instituée en vertu de la 3° partie de la Loi des Compagnies, répondrait à cette attente. Se servant comme modèle de la structure de l'ICEA, on y retrouverait deux catégories de membres (12).

La première catégorie, les membres affiliés, regrouperait des représentants des différents secteurs de la société et un nombre limité d'individus compétents en ce domaine. La seconde catégorie, les membres associés, se recruterait dans les organismes et services gouvernementaux concernés par ce type de formation (13) et dans l'entreprise privée.

Pour fonder cette corporation, l'ICEA ferait appel à ses membres, principaux intéressés à l'existence d'un tel service.

En conséquence, l'ICEA recommande:

2) Qu'une corporation, instituée en vertu de la 3° partie de la Loi des Compagnies, soit créée pour établir et exploiter un centre résidentiel pour adultes;

---

(12) Cf. Annexe III, extrait des statuts de l'ICEA.

(13) En particulier, le ministère de l'Education et le Conseil d'Orientation Economique ou l'organisme de planification qui le remplacerait.

3) Que cette corporation, sur le modèle de la structure de l'ICEA, soit composée de deux catégories de membres:

a) Membres affiliés:

- provenant des secteurs suivants: syndicats, associations patronales, organismes coopératifs, mouvements socio-économiques, mouvements culturels, institutions d'enseignement, organismes de coordination d'éducation des adultes;

- plus un nombre limité d'individus compétents en ce domaine.

b) Membres associés:

- provenant de services ou organismes gouvernementaux concernés par ce type de formation;

- provenant de l'entreprise privée.

4) Que le Conseil d'administration, renouvelable tous les deux ans, représente effectivement tous les secteurs nommés dans la catégorie des membres affiliés (recommandation 3) a);

5) Que le Conseil d'administration ait pour responsabilités:

a) d'engager le personnel de direction et de déterminer les salaires pour chaque poste;

b) de créer une commission pédagogique responsable des programmes en conformité avec les objectifs établis;

c) de créer au besoin des comités consultatifs ou des groupes de travail;

d) de veiller à l'équilibre de la clientèle des divers secteurs;

e) de déterminer les frais de séjour et s'il y a lieu les taux de cotisation;

f) de gérer les fonds investis;

g) d'exercer en général les pouvoirs inhérents à un Conseil d'administration en vue d'assurer l'efficacité et la bonne marche des opérations;

h) de soumettre annuellement un rapport d'activités et un rapport financier.

6) Que le Conseil d'administration élise parmi ses membres un Comité exécutif composé de cinq personnes en plus du directeur général.

Il va sans dire que les coûts de construction et d'opération seront considérables. Mais compte tenu de l'importance d'un service de cette nature pour toute la collectivité, on ne doit pas hésiter à entreprendre ces dépenses. Jusqu'à maintenant, ce sont surtout les organismes privés qui ont fait progresser ce secteur de l'éducation des adultes. Or, il est temps que l'Etat assume aussi ses responsabilités financières en ce domaine.

Il est vrai que des subventions gouvernementales ont souvent été octroyées à des individus ou à des groupements pour organiser des stages en résidence ou y participer. Toutefois, ces sommes ne couvraient qu'une légère partie des coûts et n'atteignaient qu'indirectement les établissements en cause. Sans nécessairement abolir cette forme d'aide qui permet aux organismes de poursuivre leurs fins particulières, il s'agirait plutôt de financer directement le centre résidentiel au service de la collectivité.

Il serait donc normal que des fonds publics servent à défrayer les coûts de construction d'un centre résidentiel au service de toute la collectivité et une part importante de ses opérations. C'est seulement à ces conditions qu'un centre résidentiel pourra atteindre ses objectifs pédagogiques et être ouvert à toute la population. En effet, on considère que les frais de séjour comme la part des organismes bénévoles devraient être relativement peu élevés.

C'est pourquoi, l'ICEA recommande:

7) Que le ministère de l'Education assume entièrement les coûts de construction d'un centre résidentiel et les frais d'équipement ainsi qu'une partie importante des frais d'opération;

8) Que les organismes utilisateurs et les stagiaires couvrent le reste des dépenses sous forme de cotisation annuelle et de frais de séjour.

2 - L'INSTITUT COOPERATIF DESJARDINS

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, L'ICD est le seul établissement existant qui correspond presque en tout point aux critères reconnus d'un centre résidentiel au service de la collectivité, donc du public. On peut affirmer que, même s'il est propriété du Mouvement Coopératif Desjardins, il est vraiment orienté vers le service de toute la collectivité. En effet, la clientèle qu'il dessert, ne se limite pas au Mouvement Coopératif et son équipe pédagogique entreprend des travaux qui dépassent les fins particulières de la coopération.

Cependant, L'ICD rencontre de grandes difficultés dans la poursuite de ses objectifs. Chaque année, il cumule un déficit toujours plus grand à cause surtout de ses services pédagogiques et des taux relativement bas des frais de séjour. Nous avons déjà affirmé qu'il n'était pas normal que la collectivité se désintéresse de ce problème et laisse le Mouvement Coopératif Desjardins assumer les frais de services dont une grande partie de la population est bénéficiaire.

Par ailleurs, il est inévitable qu'un nouveau centre résidentiel à caractère public lui fasse concurrence par sa situation financière privilégiée et accentue ce malaise. On ne serait pas plus avancé si, en érigeant un nouveau centre, on détruisait ce qui existe. Le centre proposé pour la région de Montréal n'est pas un remplaçant: nous avons besoin de l'un et de l'autre.

L'ICEA est d'avis que la meilleure solution, pour permettre à L'ICD de poursuivre ses activités avec un maximum d'efficacité, est d'obtenir un financement à même les fonds publics. Une entente devrait donc être négociée entre l'Etat et L'ICD dans les plus brefs délais, afin d'assurer la continuité et l'expansion de ces services, indispensables pour toute la collectivité.

Même s'il garde son caractère privé, L'ICD serait soumis à certaines conditions et normes. Celles-ci seraient de l'ordre, par exemple, de la collaboration avec le nouveau centre résidentiel, de la disponibilité à la population et de la qualité de ses services pédagogiques.

L'ICEA recommande donc:

9) Que le ministère de l'Education subventionne L'Institut Coopératif Desjardins selon des conditions acceptables de part et d'autre.

3 - COORDINATION

L'Existence de deux centres résidentiels au service de toute la collectivité, quoique primordiale, ne suffit pas. Il faut dès maintenant mettre en place les mécanismes pour coordonner le travail de ces centres et favoriser leur développement, d'une part, et pour préparer l'évolution globale de ce secteur de l'éducation des adultes et prévoir l'équipement requis selon le temps et les lieux, d'autre part.

Cette tâche pourrait être assumée par un comité indépendant des centres résidentiels et de l'Etat, mais regroupant des représentants de l'un et l'autre secteur en plus de spécialistes compétents en ce domaine. Il importe que ce comité comprenne des membres extérieurs aux centres résidentiels pour assurer l'objectivité, surtout dans l'évaluation, et stimuler la recherche d'idées nouvelles par l'apport de leurs connaissances et expériences.

En conséquence, l'ICEA recommande:

10) Qu'un comité de coordination, regroupant des représentants des centres résidentiels existants et de l'Etat et un certain nombre de personnes compétentes en ce domaine,soit constitué;

11) Que le rôle de ce comité, financé à même les budgets des centres, soit de:

a) Coordonner les politiques et activités des centres résidentiels existants;

b) Evaluer les activités;

c) Etudier la possibilité de spécialiser l'un ou l'autre centre dans un mode particulier de formation;

d) A la lumière de l'expérience en cours, vérifier la nécessité de fonder d'autres centres ou équipements résidentiels.

-0-

Annexe - I

LISTE DES ORGANISMES BENEVOLES

AUPRES DESQUELS A ETE EFFECTUE LE

PREMIER SONDAGE

Organismes syndicaux

* Alliance des Professeurs de Montréal
* Confédération des Syndicats Nationaux

  Congrès du Travail du Canada
* Conseil du Québec du Syndicat Canadien de la Fonction Publique
* Conseil du Travail de Montréal
* Corporation des Enseignants du Québec
* Fédération des Enseignants de l'Ile de Montréal
* Fédération des Travailleurs du Québec
* Syndicat des Professeurs de l'Etat du Québec
* Union Catholique des Cultivateurs

Organismes socio-culturels

Action Catholique Canadienne

* Association d'Aménagement rural du Comté de Brome
* Association Féminine d'Education et d'Action Sociale
* Association Forestière Québécoise
* Cercles de Fermières
* Chambre de Commerce de la Province de Québec
* Collège "Frontier"
* Confédération des Loisirs du Québec

Conférence Catholique Canadienne

Conseil de Bien-Etre du Québec

Conseil Canadien de Chrétiens et Juifs

* Conseil des Oeuvres de Montréal

* Conseil des Oeuvres de Québec

* Conseil Economique Régional de la Mauricie

Conseil Economique Régional de l'Ouest du Québec

Conseil Economique Régional des Cantons de l'Est

* Conseil Economique Régional Lanaudière

Conseil Economique Régional du Saguenay - Lac St-Jean

Conseil Régional de Développement du Bas-St-Laurent - Gaspésie

Fédération des Associations Parents-Maîtres

Fédération des Collèges Classiques

Fédération des Commissions d'Apprentissage du Québec

* Fédération des Femmes du Québec

Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec

Fédération des Unions de Familles

* Fédération Nationale du Mouvement Chrétiens d'Aujourd'hui

* Institut Canadien des Affaires Publiques

Institut de Pastorale

Jeunesse Ouvrière Chrétienne

* Jeunesse Rurale Catholique

La Chambre de Commerce des Jeunes du District de Montréal

* La Chambre de Commerce du District de Montréal

Mouvement des Travailleurs Chrétiens

Conférence Catholique Canadienne

Conseil de Bien-Etre du Québec

Conseil Canadien de Chrétiens et Juifs

* Conseil des Oeuvres de Montréal

* Conseil des Oeuvres de Québec

* Conseil Economique Régional de la Mauricie

Conseil Economique Régional de l'Ouest du Québec

Conseil Economique Régional des Cantons de l'Est

* Conseil Economique Régional Lanaudière

Conseil Economique Régional du Saguenay - Lac St-Jean

Conseil Régional de Développement du Bas-St-Laurent - Gaspésie

Fédération des Associations Parents-Maîtres

Fédération des Collèges Classiques

Fédération des Commissions d'Apprentissage du Québec

* Fédération des Femmes du Québec

Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec

Fédération des Unions de Familles

* Fédération Nationale du Mouvement Chrétiens d'Aujourd'hui

* Institut Canadien des Affaires Publiques

Institut de Pastorale

Jeunesse Ouvrière Chrétienne

* Jeunesse Rurale Catholique

La Chambre de Commerce des Jeunes du District de Montréal

* La Chambre de Commerce du District de Montréal

Mouvement des Travailleurs Chrétiens

V

* Office des Communications Sociales

* Service de Préparation au Mariage de Montréal

Service des Loisirs de Montréal

Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

* Société Saint-Jean-Baptiste de Québec

Organismes coopératifs

Association Coopérative de Montréal

* Association Coopérative Féminine

Conseil de la Coopération du Québec

* Coopérative Fédérée du Québec

* Fédération des Chantiers Coopératifs de l'Ouest Québecois

Fédération des Coopératives Etudiantes du Québec

La Sauvegarde, Cie d'Assurance-Vie

* La Société des Artisans

L'Assurance-Vie Desjardins

* Pêcheurs-Unis du Québec

* Union Régionale de Montréal des Caisses Populaires Desjardins

Associations professionnelles

Association Canadienne des Bibliothécaires de Langue Française

Association des Ecoles et Collèges Indépendants

* Association des Hôpitaux de la Province de Québec

* Association des Infirmières de la Province de Québec

* Association des Médecins de Langue Française du Canada

* Barreau de la Province de Québec

* Centre des Dirigeants d'Entreprise

Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec

* Corporation des Courtiers en Immeuble du Québec

* Corporation des Ingénieurs du Québec

Fédération des Frères Educateurs du Canada

* Hebdos du Canada

* Union Canadienne des Journalistes de Langue Française

* Union des Artistes de Montréal

---

* Ces organismes ont répondu au questionnaire suivant.

QUESTIONNAIRE

LES REUNIONS, JOURNEES D'ETUDE., STAGES DE FORMATION

DANS LES ASSOCIATIONS BENEVOLES

EN 1967

1 - Nom de l'association: . . . . . .

2 - Adresse: . . . . . .

3 - Nombre de membres: . . . . . .

4 - Combien de journées de réunions, de stages de formation ou d'étude avez-vous organisées, au total, en 1967?

a) en résidence. . . . . b) hors résidence. . . . .

5 - Indiquer le nombre de réunions ou stages et le nombre de participants, selon la durée de ces rencontres:

	Nombre de stages	Nombre de participants	Objectifs poursuivis
a) En résidence			
- plus d'une semaine	. . . . .	. . . . .	. . . . .
- une semaine	. . . . .	. . . . .	. . . . .
- 3 jours	. . . . .	. . . . .	. . . . .
b) Hors résidence			
- 3 jours et plus	. . . . .	. . . . .	. . . . .
- 2 jours	. . . . .	. . . . .	. . . . .
- 1 jour	. . . . .	. . . . .	. . . . .

6 - Indiquer l'endroit, le nombre de fois que vous y êtes allés et le coût (un participant par jour) des réunions ou stages en résidence:

ENDROIT	FREQUENCE	COUT
. . . . .	. . . . .	. . . . .

7 - Indiquer la saison pendant laquelle vous faites le plus fréquemment usage d'un centre résidentiel . . . . . .

8 - Quelles sont les sources de financement de vos stages en résidence? (indiquer en pourcentage)

- déboursés du participant . . . . . %
- fonds de votre organisme . . . . . %
- octrois gouvernementaux . . . . . %
- autres (spécifier) . . . . . %

. . . . . .

. . . . . .

9 - Faites-vous appel aux services de conseillers pédagogiques hors de vos cadres?

jamais ☐ parfois ☐ souvent ☐ toujours ☐

10 - Prévoyez-vous une augmentation de ces stages en résidence?

non ☐ oui ☐

Pourquoi? . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Date: . . . . . Signature: . . . . . .

Annexe - II

LISTE DES ETABLISSEMENTS

AUPRES DESQUELS A ETE EFFECTUE

LE SECOND SONDAGE

Ermitage Ste-Croix, Pierrefonds (Religieuses de Ste-Croix)

La Solitude Notre-Dame, Pierrefonds (Religieuses de Ste-Croix)

* L'Institut Coopératif Desjardins

Maison de Retraites fermées, Ville Lasalle (Pères Oblats)

Maison de Retraites fermées Jésus-Ouvrier, Québec (Père Oblats)

* Maison Louis-Marie, Montréal (Pères Montfortains)

* Maison Montmorency, Québec (Pères Dominicains)

* Pères Jésuites, St-Jérôme

Soeurs Marie-Réparatrice, St-Hyacinthe

* Villa St-Martin, Pierrefonds, (Pères Jésuites)

---

* Ces établissements ont répondu au questionnaire suivant

QUESTIONNAIRE

L'EQUIPEMENT DE RESIDENCE POUR LES STAGES D'ETUDE

ET DE FORMATION, ET SON UTILISATION

1.1 Nom de l'établissement: . . . . . .

1.2 Adresse: . . . . . .

1.3 Responsable: . . . . . .

2.0 EQUIPEMENT

2.1 Combien de chambres compte votre établissement? . . . . . .

2.2 Avez-vous une cafétéria ☐ ou salle à manger ☐

Combien de personnes pouvez-vous servir par repas?. . . . .

2.3 Quel est le nombre de salles de travail pouvant accommoder

des groupes de 10 personnes: . . . . . .

des groupes de 30 personnes: . . . . . .

des groupes de 70 personnes: . . . . . .

des groupes de 100 personnes:. . . . . .

2.4 Que comprend l'équipement pédagogique de ces salles?

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

2.5 Avez-vous des salons ou des salles réservés à la détente?

Combien? . . . . . .

2.6 Avez-vous un centre de documentation ou une bibliothèque à l'usage des stagiaires? . . . . . .

2.7 Offrez-vous les services de conseillers pédagogiques?. . . .

2.8 L'aménagement de votre établissement vous semble-t-il fonctionnel pour des stages d'étude et de formation? . . . . . .

2.9 Prévoyez-vous effectuer des rénovations pour répondre à ces besoins? . . . . . .

Lesquelles? . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

3.0 UTILISATION DE VOS SERVICES DE RESIDENCE

3.1 Pouvez-vous indiquer le nombre de stages d'étude ou de formation et le nombre de stagiaires en 1966 et 1967?

	1966		1967	
	Stages	Participants	Stages	Participants
2 semaines et plus . . .	. . . . .	. . .	. . . . .	
1 semaine . . .	. . . . .	. . .	. . . . .	
3 et 4 jours . . .	. . . . .	. . .	. . . . .	
1 et 2 jours . . .	. . . . .	. . .	. . . . .	

3.2 Quel fut le rendement d'occupation de votre établissement?

	Nombre de jours d'occupation	
	1966	1967
plus de 60 stagiaires	. . . . .	. . . . .
entre 30 et 60 stagiaires	. . . . .	. . . . .
entre 20 et 30 stagiaires	. . . . .	. . . . .
moins de 20 stagiaires	. . . . .	. . . . .

3.3 Pouvez-vous nous communiquer une liste des associations ou groupements qui ont profité de ces services en 1967?
(utiliser le verso ou annexer une autre feuille)

3.4 Prévoyez-vous l'augmentation de telles activités ☐, la diminution ☐ ou la stabilité ☐ ?

4.0 FINANCEMENT

4.1 Quel est le prix moyen que vous demandez par jour par participant? . . . . . .

4.2 Recevez-vous des subventions pour ces services? Si oui spécifier.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

4.3 Est-ce que ces revenus vous permettent de boucler votre budget?

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Date . . . . . .

Signature: . . . . . .

Annexe – III

EXTRAIT DES STATUTS DE L'I.C.E.A. (1)

4 - L'Institut se compose de plusieurs catégories de membres:

a) des MEMBRES AFFILIES répartis en quatre groupes:

1- les groupes économiques et professionnels c'est-à-dire les mouvements et associations dont les préoccupations et les activités sont directement reliées aux besoins collectifs et individuels de leurs membres et qui sont financés par des cotisations individuelles directement ou indirectement perçues;

2- les groupes sociaux et/ou culturels c'est-à-dire les mouvements et associations dont les préoccupations et les activités sont davantage orientées vers la communauté;

3- i) les institutions d'enseignement ou de formation qui exercent des activités en éducation des adultes;

ii) les organismes qui sans être des institutions d'enseignement ou de formation exercent des activités en éducation des adultes;

4- un nombre limité d'individus ne dépassant pas le total des organismes affiliés (mouvements, associations, institutions, services d'éducation).

b) des MEMBRES ASSOCIES qui peuvent être:

5- soit des organismes ou des services gouvernementaux;

6- soit des entreprises commerciales, industrielles ou financières ou encore des individus.

c) 7- des MEMBRES SOUSCRIPTEURS.

---

(1) Les Statuts de l'ICEA, 1968, art. 4, p. 2.

Annexe - IV

COMITE D'ETUDE SUR LES CENTRES RESIDENTIELS

MM. Fernand DAOUST, président	Fédération des Travailleurs du Québec
André TETREAULT, secrétaire	I.C.E.A.
Guy BEAUGRAND-CHAMPAGNE	Société de Mathématiques Appliquées
Guy DARVEAU	Centre des Dirigeants d'Entreprise
Mme Dominique GOUDREAULT	Association Féminine d'Education et d'Action Sociale
MM. François LECLERC	L'Institut Coopératif Desjardins
Bruno MELOCHE	Confédération des Syndicats Nationaux
Henri-Paul PROULX	Union Catholique des Cultivateurs
Yvon SIROIS	Chambre de Commerce de la Province de Québec
Jacques SOUCY	Centre d'Organisation Scientifique de l'Entreprise
Mlle Madeleine JOUBERT	I.C.E.A.

0-0

LE COMITE EXECUTIF

ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président:	Gérard BARBIN	L'Institut Coopératif Desjardins
Vice-prés.:	Maurice CHARTRAND	La Chambre de Commerce du District de Montréal
Directeurs:	Jean-Paul CHARBONNEAU	Alliance des Professeurs de Montréal
	Fernand DAOUST	Fédération des Travailleurs du Québec
	Jean-Jacques ST-PIERRE	Université de Sherbrooke

Directeur général: Madeleine JOUBERT

MM.	René BELISLE	Confédération des Loisirs du Québec
	Jean BRUNELLE	Centre des Dirigeants d'Entreprise
	Roland BRUNET	Service de l'Education Permanente - Université de Montréal
	Réal CHARBONNEAU	Service de l'Education des Adultes - C.E.C.M.
	Yvon DANEAU	Conseil de la Coopération du Québec
	Guy FILTEAU	Service de l'Education Permanente - C.S.R. Maisonneuve
	Michel GAGNON	Service de Préparation au Mariage de Montréal
Mme	Dominique GOUDREAULT	Association Féminine d'Education et d'Action Sociale
MM.	Jean-Paul LAFOND	Association des Ecoles et Collèges Indépendants

Jean-Guy LAGUE	Jeunesse Ouvrière Chrétienne
Réal MICHAUD	membre à titre individuel
Roland PARENTEAU	membre à titre individuel
Henri-Paul PROULX	Union Catholique des Cultivateurs
Joseph QUIRION, o.m.i.	Faculté des Arts - Université d'Ottawa
Mme Arthur ROUSSEAU	Jeunesses Musicales du Canada

ERIC Clearinghouse
JAN 7 1969
on Adult Education

0-0